

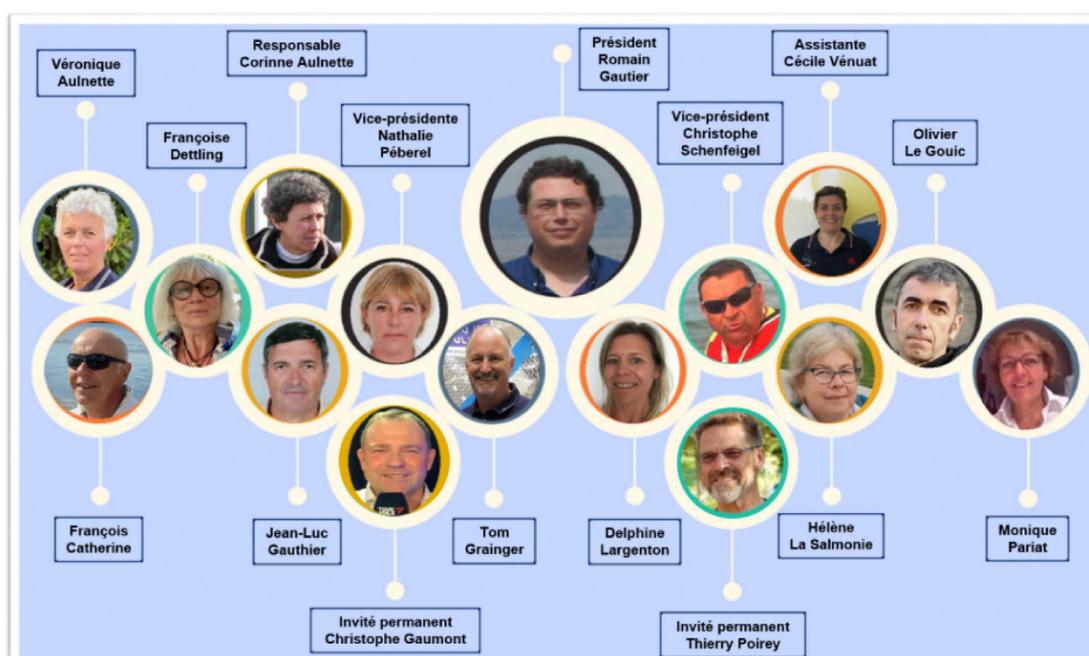
Toutes les infos de la FFVoile à destination des arbitres et des commissaires aux résultats
Si vous ne visualisez pas cet email, [ouvrez-le dans votre navigateur](#)



NOUVELLE COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

La Commission Centrale d'Arbitrage, pour l'olympiade 2021-2024, a été validée par le Conseil d'Administration de la FFVoile du 24 Avril 2021.

Nous remercions les membres sortants pour leur participation à la Commission ces dernières années. Les objectifs de cette nouvelle Commission Centrale d'Arbitrage seront de faciliter la pratique de l'arbitrage pour l'ensemble des qualifications, de continuer à former de nouveaux arbitres, de maintenir leurs compétences, d'augmenter le nombre d'arbitres femmes, de poursuivre le développement du dispositif jeunes arbitres mais aussi d'aider les arbitres jeunes à continuer leur pratique, de former des arbitres aux spécificités de la course au large, mais aussi aux nouvelles pratiques (kite, foiling) et de proposer des outils d'arbitrage issus des nouvelles technologies.



NOUVEAUX DOCUMENTS DISPONIBLES

Vous trouverez désormais en ligne les nouveaux documents type, Avis de Course et Instructions de course Voile Légère et Habitable sur notre espace arbitrage du site FFV et sur la clé arbitre, dans la boîte à outils, mis à jour des nouvelles Règles de Course 2021-2024.

[Pour en savoir plus](#)

MODIFICATIONS DE L'ANNEXE SEMI-DIRECT

Une nouvelle version de l'Annexe Semi-Direct a été mise en ligne sur l'espace arbitrage du site FFV et sur la clé arbitre.

Cette version 4 a été mise à jour selon les RCV 2021-2024 et comporte également la correction de deux « bugs » de la version précédente :

- Depuis l'instauration de la V3, quand l'annexe Semi-Direct est utilisée, la pénalisation des infractions à la RCV 42 ne se fait plus selon l'annexe P mais selon la règle SD4 de l'annexe semi-direct. Or, les spécificités de certaines classes utilisant « Oscar » et « Roméo » pour modifier la RCV 42 selon la RCV P5 n'étaient pas prise en compte.

- Également, la possibilité d'obtenir réparation était subordonnée à une infraction à la RCV 14, or il n'est pas nécessaire que cette règle soit enfreinte pour que réparation puisse être obtenue selon RCV 62.1(d) en cas de dommage ou blessure.

Les rectificatifs qui s'imposaient ont donc été intégrés à cette version 4 de l'annexe semi-direct dont l'utilisation sur une épreuve est, rappelons-le, soumise à des critères précis et à autorisation de la Commission Centrale d'Arbitrage.

Elle doit alors figurer en annexe aux Instructions de Course et ne doit pas être modifiée sans accord de la Commission.



[Cliquez ici pour accéder à l'Annexe Semi-direct](#)

ENTRAINEMENTS AVEC LES JEUNES ARBITRES

Un Jeune Arbitre Voile Finistère anime désormais en autonomie les séances d'entraînements de Diam24 organisés en Baie de Concarneau : mouillage des parcours, procédures de départs... Les jeunes issus des clubs de la baie ont accès aux bateaux et aux entraînements afin de se préparer pour les prochaines échéances sportives.



INFOS PRATIQUES

COMPTE ENGAGEMENT CITOYEN

Qu'est-ce que le CEC ?

Vous souhaitez valoriser vos activités de bénévoles ? Le CEC s'adresse à vous. Institué par la loi du 8 août 2016 dite « Loi travail », le CEC est un nouveau dispositif de l'Etat destiné à reconnaître et valoriser l'engagement de bénévoles très investis. Il a pour objectif de recenser vos activités citoyennes, et ainsi de vous permettre d'acquérir des droits à formation, sous réserve de conditions d'éligibilité, de 240 € par an plafonnés à 720 €, crédités sur le compte personnel de formation.

Quelles sont les conditions pour acquérir des droits CEC ?

Le CEC s'adresse à tous, salariés, demandeurs d'emplois, agents publics, travailleurs indépendants, étudiants, parents au foyer, retraités, service civique de 6 mois au moins, pompiers volontaires, réservistes... et les droits acquis peuvent être utilisés même à la retraite.

Pour être éligible dans notre domaine sportif il faut :

- avoir au moins 16 ans sans limite d'âge
- avoir une activité de dirigeants ou d'organisation d'une activité avec la supervision d'une équipe de bénévoles, d'animateur de club ou d'arbitre.
- 200 H par an minimum dont 100 H dans une même association déclarée depuis au moins 3 ans.

Comment cela marche ?

Le bénévole effectue une démarche volontaire en déclarant ses engagements dans les diverses associations obligatoirement sur www.associations.gouv.fr/compte-benevole. Cette demande est validée par le ou les clubs. C'est le même compte asso que pour les demandes de subvention PSF. C'est généralement le président qui est déclaré comme "valideur" et il reçoit les alertes après avoir renseigné son mail.

Quand déclarer ?

Jusqu'au 30 juin de l'année suivante.

[Pour en savoir plus](#)



NOUVEAU SYSTEME DE REMBOURSEMENTS FFV

Dorénavant, pour vous faire rembourser vos frais, vous devez utiliser notre nouveau système de gestion. Pour bénéficier de ce nouveau système, vous devez vous inscrire sur une plateforme et enregistrer une demande par paiement.

La procédure à effectuer lors de votre prochain remboursement est la suivante :

1. Création de votre espace
2. Accès à votre espace
3. Enregistrement de votre RIB
4. Enregistrement de votre véhicule si vous en avez un
5. Ajout d'une mission (nom de l'épreuve)
6. Création de la ou des dépenses associées avec téléchargement de la ou des pièces justificatives
7. Soumission de la mission pour validation
8. Saisie du compte rendu d'épreuve en ligne avec les liens disponibles sur notre espace arbitrage

Les liens d'utilisation sont les suivants (une application iPhone et Android est également disponible) :

1er lien (utilisé une seule fois) : Création de l'espace Jenji : <https://app.jenji.io/join/ffvoile>

2ème lien : Accès à l'espace Jenji : <https://app.jenji.io/expense-request/self>

Vous pouvez anticiper et réaliser dès maintenant les étapes 1 à 4 !

Pour rappel, les demandes de remboursement sans compte rendu d'épreuve ne seront pas validées.

[Cliquez ici pour accéder au tutoriel](#)



© JEAN-BAPTISTE D'ENQUIN / SARDINHA CUP 2021

NOUVELLE PROCEDURE DE MISE A JOUR DE LA CLE ARBITRE

Pour mettre à jour la clé arbitre, vous devez en recréer une à partir de zéro (une seule fois) pour pouvoir mettre à jour directement les fois suivantes.

[Cliquez ici pour accéder au tutoriel](#)

NOUVEAUTES SUR L'ESPACE ARBITRAGE DU SITE FFV ET LA CLE ARBITRE

- Règles de classe Dragon
- Rappel Général Mars 2021
- Avis de Course type Voile Légère (format tableau et texte)
- Avis de Course type Habitable (format tableau et texte)
- Instructions de Course type Voile Légère avec champs
- Instructions de Course type Habitable avec champs
- Addendum Q
- Mise à jour de la note du Jury d'appel "RCV 16 et 43.1"
- Livre de jurisprudence des jugements d'appel



DERNIERES PUBLICATIONS DE LA FFVOILE

Toutes les publications [ici](#)

[Délégation officielle Championnat du Monde Finn 2021 à Porto](#)

[Règlement des Directeurs de Course au Large](#)

[Conseil Administration du 5 mars 2021](#)

LA VIDEO DU MOIS



SARDINHA CUP 2021 - Le JOB du jour (ARBITRE JAUGEUR)

Retrouvez toute l'actualité de la FFVoile sur



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

[Me désinscrire](#)

Envoyé à : cecile.venuat@ffvoile.fr

[Se désabonner](#)

Fédération Française de Voile, 17 Rue Henri Bocquillon, 75015 Paris, France